

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 20 Juin 2019 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Boudet Jean Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Salvan Elisabeth, Vours Marie Agnès, Vours Marie Ange, Vergne Jérôme

Procuration :

Absents excusés : Lamic Pascal

Date de convocation : 14 juin 2019

Secrétaire de séance : Vours Marie Ange

Le jeudi 20 juin 2019 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers, sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1 - Approbation PV réunion du 16 mai

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Transfert de compétences eau et assainissement

- M. le maire indique que la loi NOTRE exige le transfert de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes à partir du 1er janvier 2020, sauf minorité de blocage (25 % des communes membres de l'EPCI représentant 20 % de la population) Dans ce cas là, la date limite de transfert sera le 1er janvier 2026.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence eau potable à la communauté de communes. La délibération est prise en ce sens.

- M. le maire fait part ensuite du projet du Syndicat Mixte du Limargue qui propose l'adhésion à son syndicat en compétence eau potable en se substituant au Syndicat AEP de Padirac.

Après concertation, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour attribuer la compétence en eau potable en production et en distribution au Syndicat Mixte du Limargue.

3 – Choix de l'architecte

Lors de la consultation pour le diagnostic du bâtiment boulangerie, 3 propositions sont parvenues en mairie, toutes recevables. Après étude des différents devis, équipes architectes et bureaux d'études, des références et compétences, c'est le cabinet d'architectes ARKHIDEA de Rignac et Grenade qui est retenu. Un courrier sera adressé à tous les postulants.

4 – Subvention exceptionnelle

M. le maire fait part de la sollicitation du Club de Pétanque « Le Cochonnet Miersois » d'une aide municipale pour participation à l'achat de matériel pour l'aménagement du local. Le conseil municipal vote pour une subvention exceptionnelle de 650 €.

5 – Autorisation passage Rallye castine

Le Rallye castine s'est déroulé sur la commune de Miers le 5 mai 2019 dans de bonnes conditions. Les chemins dégradés ont été remis en état. Les organisateurs demandent une autorisation de passage pour le 10 mai 2020 ainsi que la reconduction du parcours pendant les 3 prochaines années, à savoir 2020, 2021 et 2022. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et autorise M. le maire à signer les autorisations nécessaires.

6 - Réunions

- Au cours du dernier mois, il y a eu une réunion au sujet du Rallye castine réunissant la municipalité, les organisateurs, les représentants d'associations miersoises ayant participé à l'animation, des riverains et des personnes opposées à son passage. Après discussion, il en ressort qu'il y aura des points à améliorer, notamment la communication et le point d'observation – restauration à déplacer.

- M. Labescau, Directeur du SATESE s'est rendu à la station d'épuration afin de constater la hauteur des boues dans nos fosses. Ces boues ont du mal à se compacter pour une raison inconnue. Il va tenter une expérience de floculation en laboratoire pour savoir si cela pourrait avoir des résultats sur notre station.

- M. Beretti de Quercy Energie est venu pour étudier les possibilités d'installer une chaufferie collective à partir du local boulangerie. Cela s'avère compliqué... Par contre, il peut tout à fait s'installer un poêle à granulés pour le chauffage des logements au dessus de la boulangerie.

- M. Lagière du Conseil départemental est venu s'informer sur les projets de rénovation des logements dans le bâtiment boulangerie. Il nous a fait part des différentes possibilités d'aides avec les pourcentages et les plafonds.

7 - Commission culture et patrimoine.

Barrières

○ Rallye-Castine (5 mai) : Une réunion-bilan a eu lieu, le mardi 3 juin, à l'initiative de la municipalité. Étaient invités : les organisateurs, certains riverains et des élus municipaux. Les doléances de quelques riverains ont été entendues. Le bilan est positif. Non seulement la circulation sur certains chemins a été grandement améliorée mais également aucun dégât n'a été constaté. Un nombreux public a assisté à l'épreuve. Une convention avec la commune pour une durée de trois ans sera signée.

○ L'association *Rêves de pierres* (association loi de 1901 dédiée au hameau) rencontrera la commission culture et patrimoine en septembre prochain afin de présenter une charte de gestion du site et ses statuts.

○ *Terra aventura* va organiser, à l'année, une chasse au trésor (via Internet). La municipalité veillera à l'approvisionnement de celui-ci.

Centenaire de la menuiserie Cayre

○ La manifestation, qui sera inscrite dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, aura lieu le samedi 21 septembre. À partir de 14 heures : exposition d'outils dans l'atelier et de panneaux dans la salle - 18 heures : présentation par la famille Cayre (échanges sur le métier de menuisier) et de la commission culture et patrimoine (diaporama) – 19 heures : apéritif offert par la municipalité – 20 heures : repas partagé.

8 - Local communal

Le local communal qui était tenu par M. Arfi et qui est maintenant libre a été l'objet d'une demande de location de la part de M. CABAJ Anthony. Il souhaite y installer une pâtisserie et pizzeria seulement les vendredis – samedis – dimanches dans un premier temps. Après délibération, le conseil municipal décide de louer ce local à M. CABAJ sur une durée d'1 an avec 3 mois de location gratuite. Cette décision est approuvée à l'unanimité et le conseil donne pouvoir à M. le maire pour signer ce bail précaire.

9 – Indemnité de préjudice à l'Association Flint's

L'association Flint's qui gère l'archéosite des Fieux n'a pas pu ouvrir au public la journée du 5 mai à cause de la fermeture à la circulation de la route d'accès lors du passage du rallye.

M. le maire propose de leur attribuer une indemnité pour le manque à gagner de cette journée d'un montant de 200 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

10 – Convention SDAIL pour adressage communal

La commune souhaite se lancer dans l'étude de l'adressage communal. Le conseil municipal décide de retenir la proposition du **Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot** pour aider et finaliser l'étude qui se chiffre à 1 558 €.

Il s'agit d'une assistance qui se compose des missions suivantes :

- état des lieux
- validation de nommage des voies
- numérotation des voies
- information aux administrés
- envoi des données aux partenaires

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du SDAIL et charge M. le maire de signer la convention avec cet organisme.

Questions diverses

* La reprise estivale du marché de producteurs aura lieu le vendredi 5 juillet. La municipalité doit organiser le vin d'honneur qui clôture ce premier marché.

* Les ailes du Causse invitent le conseil municipal à une démonstration de leurs engins et à un apéritif le samedi 29 juin à 11 h 30, si le temps le permet.

* Jean-Bernard Boudet propose l'achat d'une tondeuse-débroussailleuse pour remplacer la tondeuse actuelle qui n'est plus réparable. Des devis ont été demandés, le choix sera fait ultérieurement.

Fin de la séance à 23 h 15